

# Fiche détaillée de la formation en soins infirmiers en vue de l'obtention du Diplôme d'état d'Infirmier (DEI)

RNCP 39923 : Diplôme d'état d'infirmier – Ministère de la santé- 06/12/2024

**IFSI / IFAS / IFAP– Centre Hospitalier Garderose**

70, rue des Réaux – 33500 LIBOURNE

Standard 05 57 25 49 16

**Attention :** toutes les informations ci-dessous font référence au texte législatif de l'arrêté de du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. Toutes ces informations sur la formation sont susceptibles d'évoluer sur l'année scolaire 2026-2027.

## LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

### 1. DÉFINITION DU MÉTIER

[\(Annexe 1 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier | Légifrance\)](#)

Évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés : planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

## **2. ACTIVITÉS**

- Observation et recueil de données cliniques,
- Soins de confort et de bien-être,
- Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes,
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes,
- Soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique,
- Coordination et organisation des activités et des soins,
- Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits,
- Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires,
- Veille professionnelle et recherche.

## **3. DIX COMPETENCES**

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soin infirmier
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostic ou thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer, former des professionnels et des personnes en formation

## 4. MODALITÉS D'ADMISSION EN IFSI

### PRE REQUIS

Être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation

Admission en IFSI : deux voies à ne pas confondre	
LA VOIE PARCOURSUP	LA VOIE DE LA FORMATION CONTINUE
<p>Vous êtes lycéen, apprenti, étudiant en Réorientation ou professionnel en reprise d'études vous pouvez déposer vos vœux via la plateforme Parcoursup.</p> <p><b>CANDIDATEZ SUR PARCOURSUP</b></p>	<p>Vous êtes en activité (vous avez un emploi ou êtes à la recherche d'un emploi) et avez cotisé au moins trois ans à un organisme de protection sociale.</p> <p>Vous êtes aide-soignant ou auxiliaire de puériculture et vous souhaitez vous engager dans la voie de la promotion professionnelle</p> <p><b>CANDIDATEZ DIRECTEMENT AUPRÈS DE L'IFSI : 05 57 25 49 16</b></p> <p>Un dossier d'inscription sera mis en ligne et sera à télécharger sur : <a href="http://www.ch-libourne.fr">www.ch-libourne.fr</a></p> <p><b>Attention</b> : 1 seule candidature au sein du groupement des 14 IFSI du regroupement de l'université de Bordeaux.</p> <p>Vous devrez passer des épreuves de sélection.</p>

# PARCOURSUP

La plateforme nationale de préinscription Parcoursup est régie par la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et réussite des étudiants" et ses décrets et arrêtés d'application.  
<https://www.parcoursup.fr/>

## **A. CANDIDATS BACHELIERS**

Les candidats en classe de terminale, titulaires du baccalauréat ou de l'équivalent, pourront formuler leurs vœux selon les fenêtres d'ouverture de la plateforme Parcoursup.

Sur cette plateforme, une fiche de présentation permettra aux candidats de connaître les éléments de cadrage nationaux définis sur les attendus requis pour être admis en IFSI.

## **B. MODALITES POUR LES CANDIDATS TITULAIRES DU BACCALAUREAT OU DE L'EQUIVALENCE DE CE DIPLOME - CONTINUITÉ SCOLAIRE**

L'inscription des candidats admis est précédée de la procédure de préinscription via la plateforme Parcoursup.

Sous la responsabilité et la coordination de l'agence régionale de santé (ARS), les IFSI se regroupent par territoire universitaire.

### **Comment ça se passe ?**

La commission d'examen des vœux ordonne les candidatures retenues. Une réponse unique, par vœu est apportée aux candidats dans les délais prévus par le calendrier Parcoursup.

### **Renseigner la plateforme :**

#### **Les cinq attendus :**

Pour l'examen des dossiers des candidats, 5 attendus sont examinés :

- Intérêt pour les questions sanitaires et sociales.
- Qualités humaines et capacités relationnelles.
- Compétences en matière d'expression orale et écrite.
- Aptitudes à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique.
- Compétences organisationnelles et comportementales.

#### **Lien vers le calendrier d'inscription Parcoursup :**

<https://www.parcoursup.gouv.fr/calendrier>

# LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

## **A. LES CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Pour la validation de [leur inscription](#), les candidats admis doivent s'acquitter des droits d'inscription auprès de leur établissement d'affectation. Le montant est fixé par arrêté du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

## **B. MODALITES DE SELECTION POUR LES CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Pour être admis à la formation au diplôme d'État d'infirmier, les candidats doivent satisfaire à deux épreuves de sélection :

• **Un entretien de vingt minutes, noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes :**

- La copie d'une pièce d'identité.
- Le(s) diplôme(s) détenu(s)
- Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues.
- Un curriculum vitae.
- Une lettre de motivation.

• **Une épreuve écrite notée sur 20 points comprenant :**

- Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social (durée 30 minutes, notée sur 10 points). Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
- Une sous-épreuve de calculs simples (durée de 30 minutes, notée sur 10 points). Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

**Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves.**

Le classement final est transmis au candidat.

### **ATTENTION :**

**Chaque candidat admis en formation quel que soit son mode de sélection (par Parcoursup ou par la voie de la formation professionnelle continue) devra ensuite faire son inscription en respectant les modalités et le calendrier fourni.**

## MODALITES D'OCTROI DES DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements (chapitre 3 de l'arrêté de 31 juillet 2019 modifié) ou de semestres par le directeur de l'IFSI, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Les apprenants déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

- **La copie d'une pièce d'identité.**
- **Le(s) diplôme(s) original (aux) détenu(s).**
- **Le cas échéant une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans.**
- **Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions.**
- **Un curriculum vitae.**
- **Une lettre de motivation.**
- **Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.**

### **ATTENTION :**

En cas d'absence de documents requis, la demande est rejetée.

## NOUVEAU DISPOSITIF POUR UNE ADMISSION DIRECTE EN 2<sup>ème</sup> ANNEE DE FORMATION (PASS/LASS et PASE)

Les étudiants qui sont en PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) à l'université de Bordeaux peuvent bénéficier d'une passerelle vers la deuxième année d'IFSI :

[Université de Bordeaux \(u-bordeaux.fr\)](http://u-bordeaux.fr)

Les étudiants de médecine peuvent accéder en 2<sup>ème</sup> année d'IFSI sous conditions :

- D'avoir validé les 2 UE sciences infirmières.
- D'avoir réalisé un stage infirmier hospitalier de 4 semaines.

[Parcours AS expérimentés :](#)

Lien vers [la fiche de présentation du parcours.](#)

---

## L'institut de formation

---

L'Institut de Formation, dispense les formations initiales pour l'obtention des diplômes d'Etat infirmier et aide-soignant et auxiliaire de puériculture. Des axes de Formation Continue sont mis à disposition des professionnels de santé paramédicaux dans le cadre de la Formation Professionnelle Tout au long de la vie (FPTLV) et du Développement Professionnel Continu (DPC). L'institut de formation, au sein du Centre Hospitalier de Libourne est agréé par l'OGDPC (Organisme gestionnaire du développement professionnel continu et évaluation du développement professionnel continu des professionnels de santé).

L'IFSI/IFAS/IFAP du centre hospitalier de Libourne, implanté au sein de l'hôpital Garderose, est agréé par le Conseil Régional d'Aquitaine.

---

## Son équipe

---

Son équipe est composée (organigramme en Annexe) :

**L'équipe est composée ainsi :**

- Un directeur des soins
- Un cadre supérieur de santé, coordinateur pédagogique
- 19 cadres de santé formateurs
- 1 Chargée d'ingénierie pédagogique et numérique
- 4 secrétaires
- Une documentaliste
- Des agents d'entretien en équipe partagée



---

## Les locaux

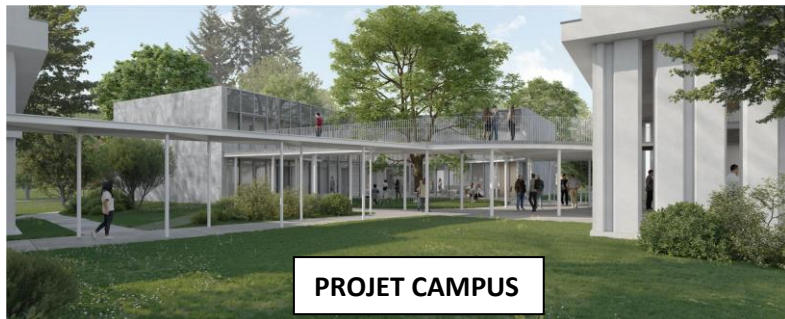
---

**2000 m<sup>2</sup> de locaux pédagogiques répartis sur 3 sites (pavillons 60, 39 et 46) :**

- 6 salles de 25 places
- 2 salles de 95 à 100 places
- 2 salles de travaux pratiques

**Toutes les salles sont équipées d'ordinateurs et de vidéo –projecteurs**

- 1 laboratoire de simulation équipé
- 1 centre de documentation où sont répertoriés plus de 1500 ouvrages et diverses revues professionnelles et une base de données numériques.
- 1 espace de lecture
- 1 salle équipée de postes informatiques
- 1 salle de repos étudiants
- 1 espace extérieur



**PROJET CAMPUS**



**SIMULATION EN SANTE**



**OUTILS PEDAGOGIQUES INOVANTS**

---

## Effectifs par promotion

---

Chaque année nous accueillons une promotion de 145 étudiants en soins infirmiers.

---

## Les projets portés par l'institut

---

L'IFSI de Libourne mène plusieurs projets pédagogiques innovants :

1. **Simulation en santé** : laboratoire pleine échelle, serious games et réalité virtuelle au service du développement des compétences cliniques
2. Intégration des **aides-soignants expérimentés** en 2ème année de formation
3. Formation en **éducation thérapeutique** (attestation 40h) et actions de service sanitaire en milieu scolaire
4. Politique de **Qualité de Vie et Conditions de Formation** (QVCF) centrée sur le bien-être des étudiants, Apprendre à prendre soin de soi en tant que futur professionnel de santé.
5. **Référents dédiés à l'inclusion (handicap) et à la laïcité**
6. **Chargé d'ingénierie pédagogique multimédia** pour la digitalisation des pratiques sur les trois sites depuis 2025
7. Création d'un COPIL **éthique inter-filière** pour nourrir la réflexion des futurs professionnels
8. **ERASMUS+** : mobilité de stage en Europe.
9. Démarche qualité : **certification QUALIOPI** obtenue.
10. **Le service sanitaire des étudiants en santé** : promotion et éducation à la santé.
11. Engagement dans une **démarche éco-responsable** : santé environnementale et développement durable.
12. **Les Cordées de la Réussite** [Eléments de preuve](#) \ [Les cordées de la réussite](#)
13. Mise en place des enseignements du **socle numérique**.
14. **Les Patients partenaires** intégrés dans les enseignements.

---

## Les perspectives de l'institut

---

Plusieurs projets structurants sont engagés pour les prochaines années :

- Construction d'un nouveau **campus des métiers de la santé** pour renforcer les capacités d'accueil en présentiel
- Des projets de **nouvelles filières des métiers du soin** : Création d'une filière auxiliaire ambulancier, auxiliaire de puériculture à Sainte Foy la Grande et accompagnant éducatif et social (AES)
- **Développement des innovations et des techniques pédagogiques.**
- **Projet d'aide à la réussite** des étudiants en soins infirmiers.

# LA FORMATION INFIRMIERE

## 1. Gouvernance de l'IFSI

En application du cadre réglementaire en vigueur, l'IFSI du CH de Libourne est doté d'instances de gouvernance suivantes :

- L'instance compétente pour le traitement des orientations générales de l'IFSI (ICOGI)
- Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants
- Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- Section relative à la vie étudiante

## 2. Objectifs de la formation

L'étudiant :

- Développe des ressources en savoir théorique et méthodologique, en habileté gestuelle et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances, de compétences et prépare son projet professionnel
- Apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose, il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance tant en maintenant sa capacité critique et de questionnement
- Développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction

## 3. Durée de la formation

- Soit 2100 h de stage et 2100 h d'apport théorique soit total 4200 h
- 36 matières sont réparties dans 59 unités d'enseignement.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal semestriel, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Le diplôme d'Etat d'infirmier et le grade Licence s'obtiennent par l'obtention de 180 crédits européens(ECTS) correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel de compétences :

- 120 ECTS pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration,
- 60 ECTS pour la formation clinique en stage.

## 4. Déroulement de la formation

- La formation se déroule sur 3 années, soit 6 semestres de 20 semaines chacune de 35 h, en stage ou en temps de formation à l'IFSI.
- Vous avez un statut d'étudiant et vous obtenez un diplôme d'Etat et une reconnaissance Licence.

- La formation théorique se déroule sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés et travail personnel guidé. La rentrée est début septembre pour les premières années. Les cours universitaires sont communs sur l'ensemble de la région Nouvelle Aquitaine.
- Au cours de la formation, les étudiants bénéficient de 12 semaines de vacances par an (2 semaines à Noël et au printemps et/ ou à Pâques et 8 semaines l'été)

## 5. Calendrier

En général, la [date de la rentrée](#) est fixée par l'ARS le premier lundi de septembre. Une information est transmise aux étudiants pour préciser la date exacte.

Une journée de pré-rentrée est également organisée afin de présenter l'établissement, le territoire et les différents objectifs de la formation.

## 6. Modalités de financement

La formation infirmière est prise en charge soit par :

- Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- Les établissements de santé publique par le biais de la promotion professionnelle (ANFH)
- Les établissements privés/ les OPCO (opérateurs de compétences) chargés d'accompagner et de financer la formation professionnelle
- Par voie d'apprentissage
- Transition Pro permet de financer des projets de reconversion professionnelle
- Organisme d'Etat ex : France Travail

Le coût de la formation par an : **8250 la première année puis 7900 euros pour la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année.**  
**Hors frais d'inscription et pour tout renseignement contacter le secrétariat [secretariat.ifsi@ch-libourne.fr](mailto:secretariat.ifsi@ch-libourne.fr)**

## 7. Modalités d'évaluation

**Contrôle continu, épreuves écrites ou orales** (questions à choix multiples, questions-réponses, questions ouvertes courtes), études de situation, pratiques simulées, évaluation des compétences en stage.

**Certification de la formation** : Diplôme d'état infirmier délivré par le DREETS à l'issue du jury de délibération sous réserve d'avoir acquis les 180 ECTS.

## 8. Contacts

Pour toute demande d'inscription ou d'information administrative et pédagogique veuillez contacter le secrétariat :

**Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h**

**Au 05 57 25 49 16 – [secretariat.ifsi@chibourne.fr](mailto:secretariat.ifsi@chibourne.fr)**

**Site internet : [www.ch-libourne.fr](http://www.ch-libourne.fr)**

## Vous êtes en situation de handicap ?

**Une référente handicap territoriale est à votre écoute :**

**Constance PIGNOL - 05 57 25 49 16 – [constance.pignol@ch-libourne.fr](mailto:constance.pignol@ch-libourne.fr)**

Accessibilité des personnes en situation de handicap.

L'IFSI est doté de dispositifs d'accès des publics en situation de handicap : locaux de plein pied et adaptés. Une personne référente Handicap qui répertorie les coordonnées des personnes ressources et qui est responsable de l'accueil de personnes en situation de handicap.

## 9. Accès

**IFSI Libourne Centre hospitalier**

**Garderosse70, Rue des Réaux – 33 500**

**Libourne**

- **Ligne de Bus n°1 de la Gare de Libourne à l'IFSI**

## 10. Infos pratiques

Centre de documentation accessible tous les jours de 9h à 17h

Pour le repas, Cafétéria – self à disposition : mise en place des repas à 1 euros pour les étudiants boursiers.

Parking, accès à [Cali vélo](#), [scooters électriques](#) en libre-service



Réseaux sociaux :



Possibilité d'adhésion à l'association CHLOE (tarifs préférentiels dans certaines enseignes)

## 11. Et après...

Le diplôme d'Etat d'infirmier donne l'équivalence d'une licence professionnelle, ouvre la possibilité de d'accéder à un cursus de master sur acceptation de l'université. Il permet également de se présenter au concours d'infirmière puéricultrice, IBODE, ...

[Lien vers le site internet](#)

**A partir de la rentrée de septembre 2026, entre en vigueur le nouveau programme de la formation infirmière : [Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.pdf](#)**

# ANNEXE ORGANIGRAMME

## ORGANIGRAMME FONCTIONNEL 2026 Instituts de Formation du Nord Gironde



**Christian SOUBIE**  
Directeur du Centre Hospitalier de Libourne, Centre Hospitalier Sainte Foy la Grande, Centre Hospitalier de la Haute Gironde - Blaye et EHPAD  
Primerose à Coutras

Chargée d'ingénierie pédagogique et numérique des Instituts du Nord Gironde  
**Catherine HATHAWAY**

**Sandrine COURRET**  
Directeur des Soins - Coordonnateur général des activités de formation IFSI/IFAS/IFAP de Libourne, IFAS et IFA de Blaye, IFAS de Sainte-Foy-La-Grande

Centre Documentation  
**Dominique PELLARIN**  
☎ 4211 Responsable

Contact Standard  
☎ 05 57 25 49 16 Secrétariat  
secretariat.ifs@ch-libourne.fr

Gwénaëlle ITEY : Coordinatrice territoriale - Secrétariat

### FILIÈRE IDE

Sandrine MAINGUET ☎ 4196  
Eva SEURIN JEROME ☎ 4919  
Sandrine VILLADIE ☎ 4195

### FILIÈRE AS/AP

Gwendoline DURCZYNSKI ☎ 4595

IFSI de LIBOURNE			Stéphanie PEREZ ☎ 4202 Cadre Supérieur de Santé - Coordinateur Pédagogique IFAS/IFAP/IFA			Missions Transversales
1ère ANNÉE IDE Coordonneurs d'année	2ème ANNÉE IDE Coordonneurs d'année	3ème ANNÉE IDE Coordonneurs d'année	IFAS DE LIBOURNE	IFAS/IFA DE BLAYE	IFAS DE SAINTE FOY LA GRANDE	PROJET CAMPUS
VOS CORINNE PELLETAN SABRINA	CALVET VALERIE CAPELA MARIE-LOU GIRAUDEAU BRIGITTE	GAILLARD ISABELLE RONGIERAS ISABELLE	DARNAT Thierry Marta Jessica	ROUX-AYALA David ☎ 05.57.43.48.05  BERNAT Doris TABUTIAUX Virginie TRIAS Florence	BANTIGNY Nathalie ☎ 5223 ROUSSEL Nadine ☎ 5185	S. PEREZ - C. DUARTE - Y. DARNAT - D. CROISE-OSTERMANN QUALITE - GESTION DES RISQUES - GESTION DOCUMENTAIRE
<b>CADRES FORMATEURS</b>	<b>CADRES FORMATEURS</b>	<b>CADRES FORMATEURS</b>	<b>IFAP DE LIBOURNE</b>	<b>SECRETARIAT</b>	<b>SECRETARIAT</b>	C. OSTERMANN - V. EGUIENTA - M. BERTRAND - S. PELLETAN - L. BARADA - J. MARTA - V. BAZIN - D. CROISÉ - G. DURCZYNSKI - S. LESUEUR
EGIENTA VALERY DUARTE CRISTINA OSTERMANN CELINE BAZIN VALERIE GESLIN KARINE MENDES SABRINA	CROISE DOROTHEE LAFAYE LAURA SAVATIER AURELIE	PIGNOL CONSTANCE ZAMBELLO LAURENCE BERTRAND MURIEL  <b>PARCOURS AS EXPERIMENTÉ</b>  PIGNOL Constance BERTRAND Murielle SAVATIER Aurélie	BARADA Laurence LESUEUR Sandrine	ITEY Gwénaëlle ☎ 05 57 43 49 76	DURCZYNSKI Gwendoline ☎ 05 57 41 96 92	ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS - ETUDIANTS ET STAGIAIRES  A. SAVATIER - V. CALVET - S. LESUEUR - E. SEURIN - S. VILLADIE  SANTÉ PUBLIQUE/SANTÉ ENVIRONNEMENTALE I. GAILLARD - L. LAFAYE - B. GIRAUDEAU - C. DUARTE - C. HATHAWAY - S. LESUEUR - J. MARTA ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS - CORDEE DE LA REUSSITE - JPO D. PELLARIN - S. PEREZ - S. COURRET - G. DURCZYNSKI - S. LESUEUR  FGSU (formation aux gestes et soins d'urgence) C. PIGNOL  QUALITE DE VIE EN FORMATION - SATISFACTION APPRENANTS- C. DUARTE - M. BERTRAND - D. PELLARIN - J. MARTA - L. BARADA - K. GESLIN - S. MENDES - L. LAFAYE - S. MAINGUET  SIMULATIONS PROCEDURALES S. PEREZ - M. BERTRAND - B. GIRAUDEAU - L. BARADA - J. MARTA PRÉVENTION DES RISQUES POUR LES ETUDIANTS EN SANTÉ A. SAVATIER - C. DUARTE - C. OSTERMANN - C. HATHAWAY
Coordonneur de stage IFSI : VOS Corinne - RONGIERAS Isabelle / IFAS : DARNAT Thierry / MARTA Jessica IFAP : BARADA Laurence/ LESUEUR Sandrine			Réfèrent Universitaire CAC : Professeur Edith CHEVRET			
Réfèrent ERASMUS +/PROJET à l'International Sabrina PELLETAN - Céline OSTERMANN - Isabelle RONGIERAS			Réfèrent Handicap de Territoire Constance PIGNOL - Isabelle RONGIERAS IFSI/IFAS/IFAP/IFA NORD GIRONDE			
Réfèrents SIIPS Laurence ZAMBELLO - Marie-Lou CAPELA - Sabrina PELLETAN IFSI/IFAS/IFAP/IFA NORD GIRONDE			Réfèrent Ethique/Laïcité LAURENCE ZAMBELLO - Karine GESLIN IFSI/IFAS/IFAP/IFA NORD GIRONDE			
Réfèrent Communication Stéphanie PEREZ Gwendoline DURCZYNSKI IFSI/IFAS/IFAP/IFA NORD GIRONDE			Réfèrent DUERP Stéphanie PEREZ Laurence BARADA IFSI/IFAS/IFAP/IFA NORD GIRONDE			
Réfèrents ENT – E. Notitia C. VOS - V. EGUIENTA - I. RONGIERAS - ML CAPELA - GIRAUDEAU - J. MARTA - T.DARNAT - C. HATHAWAY			Réfèrents Outils numériques – Simulation pleine échelle - Serious games - réalité virtuelle ML. CAPELA - I. GAILLARD - L. ZAMBELLO - S. MENDES Réfèrent de Territoire C. HATHAWAY			
Réfèrents Recherches en SI L. ZAMBELLO - V. CALVET - M.-L. CAPELA						